



Vol de cheque entre petit fils et grand parent

Par **franck91150**, le 17/11/2007 à 14:42

mon beau fils a voler plusieurs cheque a son grand pere. il a 18 ans. il a proposer a son grand pere de le rembourser mais il a fallu que son grand pere porte plainte pour ne pas etre interdit bancaire. que risque t'il ? est ce que c'est parent son responsable sachant q'au moment des fait il etait majeur. si oui qu'elles sont les problemes encouru par les parents. merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le 17/11/2007 à 14:48

Bonjour.
Feu le temps ou le vol même de moyens de paiement, entre ascendants et descendants était couvert par l'immunité familiale.
Malheureusement, avec la Loi du 4 avril 2006, désormais ces faits sont pénalement répréhensibles.
Le bambin encourt donc la peine de 3 ans de prisons et 45000 euros d'amende.
Maintenant, s'il n' pas de casier judiciaire, je pense qu'il ne va éccoper que d'un rappel à la loi.
En tant que parents, vous ne risquez absolument rien, ni pénalement ni civilement puisqu'il est majeur.